



**AVIS DE PUBLICITÉ : APPEL A CANDIDATURES**  
**Avant délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine**  
**public : activité ponctuelle autre que la vente de denrées**  
**comestibles**



Mairie d'Audierne - Service urbanisme  
12, quai Jean Jaurès – 29 770 AUDIERNE - [urbanisme@audierne.bzh](mailto:urbanisme@audierne.bzh)

## **1- Objet :**

Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public. Emplacement réservé pour une activité ponctuelle autre que la vente de denrées comestibles.

## **2- Contexte :**

La ville dispose d'un emplacement disponible situé sur le parking du centre nautique. Il est recherché une activité autre que la vente de denrées comestibles.

L'autorisation est accordée pour une occupation de 90 jours par an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2026.

## **3- Cadre juridique :**

Ordonnance N° 2017-0562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

L'autorisation du domaine public se formalisera par un arrêté du maire délivré à titre personnel.

L'occupation est temporaire, précaire et révocable. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité pour :

- non-respect des conditions fixées par l'autorisation,
- motifs d'intérêt général,
- non-paiement de la redevance d'occupation du domaine public,
- nuisances importantes et répétitives (sonores ou olfactives) ayant fait l'objet de plaintes ou constatées par les services municipaux,
- non-respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- non-respect du projet présenté lors de la candidature.

## **4- Description des emplacements :**

Un emplacement est à pourvoir.

Ses dimensions sont les suivantes : 4,6 m par 3,55 m soit environ 16 m<sup>2</sup>.

|                                                                                                                                                                                            |                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><u>Parking du centre nautique :</u></b><br/><b><u>Un emplacement de 16 m<sup>2</sup></u></b></p>  | <p><b><u>Détails techniques du site :</u></b><br/>Sans eau et sans électricité</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|

## **5- Conditions d'exploitation, redevances :**

L'autorisation est renouvelable chaque année par tacite reconduction pour une durée de 3 ans maximum. A l'issue des 3 ans, l'autorisation fera l'objet d'un nouvel appel à publicité.

Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité que des tiers, des accidents de toute nature.

Les redevances sont dues mensuellement, sur la base des tarifs votés en conseil municipal. Les tarifs municipaux sont susceptibles d'être révisés chaque année.

A titre indicatif, les tarifs en vigueur pour l'année 2026 sont :

Un forfait de 12€/jour (0,75\*16 m<sup>2</sup>), payable le jour de l'installation jusqu'au démontage

L'emplacement est mis à disposition à compter de la date de délivrance de l'arrêté du maire.

L'exploitant est tenu de veiller à la propreté de ses emplacements et d'évacuer et de trier ses déchets sur toute la durée de son occupation.

## **6- Dossier de candidature :**

Pièces administratives à fournir impérativement sous peine de rejet de l'offre :

- Une copie recto-verso de la carte du commerçant,
- Un extrait K-bis de moins de trois mois,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours,
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour) en cours de validité,
- Deux photographies d'identité récentes,
- Une copie de la carte grise du véhicule,
- Un CV permettant d'apprécier les attestations de formation et l'expérience du candidat dans le domaine de l'activité alimentaire, les diplômes ou tout document que le candidat jugera utile de joindre.

Mémoire technique à fournir :

- 1°) Une proposition argumentée permettant à la commune de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet commercial, son périmètre commercial, ainsi que des photographies de l'installation commerciale (intérieur et extérieur),
- 2°) Le type de prestation proposée (bien préciser).
- 3°) Une présentation des critères environnementaux (produits labellisés ou/et locaux (circuits courts), utilisation réduite du jetable, circuit des déchets et détritiques, produits d'entretien utilisés, etc... ),
- 4°) Une présentation des normes et règles d'hygiène appliquées par le commerçant,
- 5°) Une présentation et un plan de l'organisation de l'emplacement souhaités

## **7- Dépôt des candidatures :**

Date limite d'envoi des candidatures : vendredi 23 octobre 2026 à 17 H (cachet de la Poste ou courriel faisant foi).

Le dossier pourra être expédié :

- Par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire, Hôtel de ville, 12 quai Jean Jaurès, 29770 AUDIERNE

**Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « confidentiel, ne pas ouvrir »**

Objet à mentionner : candidature pour un emplacement réservé à certains marchands ambulants.

- Par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@audierne.bzh](mailto:urbanisme@audierne.bzh)  
Objet à mentionner : candidature pour un emplacement réservé à certains marchands ambulants.

## **8- Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte :

- **Qualité du projet : présentation générale intégration dans le site, qualité du matériel, durée de la présence sur l'ensemble de la période : 35 % (*mémoire technique : points 1, 2 et 5*),**
- **Pertinence et qualité des produits / services proposés : 30 % (*mémoire technique : points 3 et 4*),**
- **Complémentarité par rapport à l'offre locale et horaires d'ouvertures : 20 % (*mémoire technique : points 1 et 2*),**
- **Animations éventuelles proposées : 5 % (*mémoire technique : point 6*),**
- **L'expérience ou la formation : 10 % (*mémoire technique : point 1*).**

Le candidat retenu sera notifié au plus tard le **vendredi 30 octobre 2026**.

Un arrêté du maire portant autorisation d'occupation du domaine public sera établi par la commune, mentionnant : **l'objet de l'autorisation, la désignation du terrain, la destination des locaux du terrain, les dispositions financières, les obligations et responsabilités de l'occupant, les obligations de la commune, les conditions d'hygiène et sécurité, la durée de la mise à disposition du terrain, les conditions de résiliation, les cessions et sous-location et toute autre information.**